FICHE DE POSTE

Fiche de poste : DGT-CT1-2010-07-A

Direction ou Structure	DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
Unité administrative:	Sous direction des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail. Bureau des conditions et de l'organisation du travail, des risques professionnels et de la médecine du travail (CT 1)
Localisation géographique :	39-43 quai André Citroën – 75932 PARIS CEDEX 15
Mission de l'unité administrative :	Le bureau CT1 a en charge le pilotage stratégique, l'organisation et l'animation de la politique de prévention des risques professionnels et d'amélioration des conditions de travail. A ce titre, il assure une fonction générale de veille, d'impulsion, de mise en œuvre et de suivi de la réglementation en matière de protection de la santé et de la sécurité au travail et des programmes d'action correspondants. Le bureau présente 4 caractéristiques essentielles : - *Une fonction transversale* majeure découlant de la mission stratégique de pilotage par la direction générale du travail de la politique menée en matière de santé et sécurité au travail (SST) : les travaux que le bureau réalise en propre, comme son rôle de synthèse, à partir de divers éléments rassemblés au sein du ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale, doivent permettre d'établir une vision et une action plus globales du champ santé et sécurité au travail ; - *Une dimension interministérielle prédominante* de la majorité des dossiers traités : dans un souci de décloisonnement des politiques publiques, le bureau travaille en liaison avec d'autres ministères (santé, environnement, recherche, industrie, agriculture, transports, fonction publique…) ; - *Une dimension européenne et internationale forte*, compte tenu de l'importance des sources des normes européennes et internationales, et de la densité des réseaux européens auxquels la sous-direction participe activement, dans ce domaine ; - *Une dimension importante d'échanges avec les intervenants locaux*, en particulier vers les services déconcentrés du ministère, à développer en liaison avec le service de l'animation territoriale de la politique du travail et de l'action de l'inspection du travail (SAT). Ces dimensions ont été accrues par l'intégration dans les missions du bureau de fonctions auparavant assurées par des chargés de mission placés auprès du sous-directeur. Le bureau assure une fonction importante de concertation avec les partenaires sociaux, dans le cadre de relations avec nombre d'organismes dont la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAMTS) ou l'Institut national en recherche et santé (INRS), gérés par les partenaires sociaux, dont le rôle est très important en matière de prévention des risques professionnels. Il anime également les travaux du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), comité consultatif placé auprès du ministre, et assure la préparation de ses réunions et son secrétariat général. Ce bureau s'articule autour de **2 pôles :** ➢ **pôle n°1- « Politique générale de la prévention des risques professionnels** » : Ce pôle impulse et conduit l'ensemble de la politique de la prévention des risques professionnels, dans une démarche de proposition et d'expertise. Pour ce faire, il assure une veille des problématiques en santé au travail par l'exploitation des données disponibles - notamment celles transmises par la CNAMTS ou la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), en conduisant des études ou en suscitant des travaux de recherche.

FICHE DE POSTE

	Il revient, en particulier, à ce pôle d'élaborer chaque année le programme d'actions prioritaires en santé et sécurité au travail, en cohérence avec la « nouvelle stratégie européenne en santé et sécurité au travail » adopté par l'Union européenne et le suivi des plans d'actions gouvernementaux, dont le Plan santé au travail. C'est également ce pôle qui assure le suivi des opérateurs en santé et sécurité au travail, ainsi que la tutelle et le pilotage stratégique de l'agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail (ANACT) et de l'agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET). Enfin, il contribue aux actions de communication internes et externes en matière de santé et sécurité au travail (manifestations nationales, européennes ou internationales, publications, site Internet, campagne grand public de sensibilisation). ➢ **2- Pôle n°2 « Acteurs et organisation de la préve ntion en entreprise »** Ce pôle a une fonction de pilotage de la mise en œuvre concrète de la prévention des risques professionnels au sein de l'entreprise impliquant tous les acteurs (obligations de l'employeur, instances représentatives du personnel en matière de santé et sécurité, droits individuels des salariés). A ce titre, il encadre l'organisation et le fonctionnement des services de santé au travail (formation et répartition du temps de travail des médecins du travail, mise en œuvre de la pluridisciplinarité), pilote les dispositifs spécifiques à certaines activités (risques technologiques, co-activité, …) ou à certaines catégories de travailleurs (jeunes, travailleurs handicapés, femmes enceintes, …) et veille à la cohérence des dispositions propres à certains secteurs (fonctions publiques, agriculture, transports, …) ou à certains activités ou régimes particuliers. Ce pôle est également chargé de l'instruction des recours hiérarchiques et contentieux relatifs, notamment, aux décisions prises par les inspecteurs du travail en matière de composition des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), d'aptitude ou d'inaptitude professionnelle pour des raisons médicales, de licenciement de médecins du travail, de dérogations à l'affectation de jeunes à des travaux dangereux, d'agrément de services de santé au travail.
Effectifs et moyens ;	Effectif : 19 (15 A, 4 C) 1 chef de bureau 1 adjoint, 1 chef du pôle n°1 «politique générale de la préven tion des risques professionnels» 1 chef du pôle n°2 «acteurs et organisation de la prévention en entreprise» 10 attachés d'administration centrale 4 adjoints administratifs d'administration centrale Budget : Crédits gérés en 2008 (en crédits de paiement) par le bureau pour l'ensemble de la sous-direction : - Subvention de fonctionnement de l'ANACT : 12,49 M€ - Subvention de fonctionnement de l'AFSSET : 9,58 M€ - Crédits d'études et de recherche : 4,400 M€ Moyens informatiques : ordinateurs, messagerie, Internet

FICHE DE POSTE

Poste :	Chef du pôle « acteurs et organisation de la prévention en entreprise » au sein du bureau CT1
Catégorie	A
Programme :	111
Affectation fonctionnelle	Bureau CT 1

Rattachement au répertoire des métiers de la mission ministérielle *:*	
Domaine métier	
Métier	

Activités :	Le (la) chef du pôle n°2 « acteurs et organisation de la prévention en entreprise » est responsable de l'animation du pôle et organise, en les supervisant, les travaux des agents du pôle, en relation étroite avec le chef de bureau. ❑ A ce titre, il (elle) encadre les travaux relatifs à l'organisation et au fonctionnement des services de santé au travail (notamment élaboration des évolutions législatives et règlementaires, suivi de leur mise en œuvre…), ❑ Il (elle) assure la cohérence des travaux concernant les dispositifs spécifiques à certaines activités (risques technologiques, co-activité, …) ou à certaines catégories de travailleurs (jeunes, travailleurs handicapés, femmes enceintes, …) et veille à la cohérence des dispositions propres à certains secteurs (fonctions publiques, agriculture, transports, …) ou à certains activités ou régimes particuliers. ❑ Il (elle) assure en liaison avec les autres services de la DGT et notamment l'IMTMO la coordination des actions du bureau en direction des services déconcentrés et des services de santé au travail ❑ Sa fonction comporte une part importante d'animation au sein de la sous-direction et de représentation de la direction auprès de ses différents interlocuteurs tant au plan national qu'européen. A titre d'exemple, il (elle) peut être amené(e) à représenter le ministère dans différentes instances ministérielles, notamment à participer à des réunions inter-services ou des réunions d'arbitrage au côté du représentant du Cabinet ; ❑ Il (elle) participe à la consultation des partenaires sociaux dans le cadre des commissions du Conseil d'orientation sur les conditions de travail. **En outre, le chef de pôle est chargé en 2010 de deux projets stratégiques et d'envergure pour la direction générale du travail :** <u>Dans le cadre de la réforme des services de santé au travail</u> o Le chef de pôle est chargé du suivi de la concertation sociale en cours sur les projets de textes o Il (elle) Il mobilise et coordonne les agents pour la rédaction des projets de textes législatifs et réglementaires o Il (elle) prépare, notamment, avec les agents concernés de son pôle, l'organisation des travaux de la commission spécialisée (médecine du travail) du conseil d'orientation sur les conditions de travail ; o Il (elle) propose les outils de communication permettant la mise en œuvre effective et l'appropriation des mesures de la réforme par les acteurs locaux <u>Réforme de la législation relative à la protection des jeunes au travail</u> o Il assure le suivi de la modification des textes (niveau législatif puis règlementaire) o Le chef de pôle est chargé d'une mission de veille et d'animation sur ce sujet tant au niveau interministériel que vis à vis des services déconcentrés

FICHE DE POSTE

Compétences métier :	
Compétences spécifiques du poste :	❑ **Caractéristiques générales** Cadre expérimenté, ayant déjà exercé des fonctions d'encadrement, disposant d'une solide pratique professionnelle des relations sociales (sur le terrain de préférence), d'une bonne connaissance du droit du travail et d'une formation administrative générale. Un parcours professionnel combinant une double culture d'administration centrale et de services déconcentrés constituerait un atout supplémentaire. ❑ **Exigences spécifiques** - Aptitude à l'encadrement (équipe de 5 agents de catégorie A) et l'animation d'équipes ; - Sens de l'initiative ; - Fortes capacités d'organisation, d'analyse, de synthèse, et réactivité ; - Solides compétences rédactionnelles (formulation rigoureuse et rapide des notes et documents) ; - Qualités relationnelles certaines (représentation, conduite de réunions, animation de groupe de travail, négociations …) ; - Aptitude à l'analyse des situations et des positions des différents acteurs

Rubriques additionnelles en cas de mise à la vacance du poste :

Corps / Grade / Profil de recrutement :	Directeur adjoint du travail ou inspecteur du travail		
Situation du poste	Vacant à la fin du 1er semestre 2010		
Contacts :	**Qualité :**	☎ :	@ :
Mme Valérie DELAHAYE GUILLOCHEAU	Chef de service	01.44.38.25.04	valerie.delahaye-guillocheau@travail.gouv.fr
Madame Mireille JARRY	Sous-directrice des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail	01.44.38.26.41	mireille.jarry@travail.gouv.fr
Monsieur Laurent GRANGERET	Chef du bureau CT 1	01.44.38.24.40	laurent.grangeret@travail.gouv.fr